

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

M. Izard, M. Armand, M. Bothorel, M. Bouyx, Mme Bregeon, M. Descrozaille, M. Girardin,
M. Kasbarian, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy,
M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Travert, M. Vojetta et Mme Lebec

ARTICLE 2

À la seconde phrase, après le mot :

« observatoire »,

insérer les mots :

« de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle